

Québec, le 24 avril 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

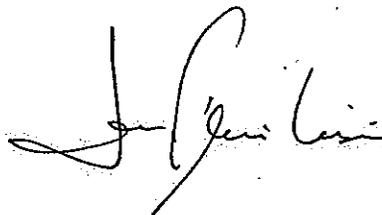
Le 13 mars 2013 était déposé à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition signée par 422 pétitionnaires demandant qu'en application de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale approuve la Convention des Nations Unies contre la corruption.

En réponse à cette pétition, il convient de rappeler que le tout premier projet de loi que le gouvernement a présenté à l'Assemblée nationale, la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, démontre la détermination avec laquelle le gouvernement entend renforcer sa législation et ses pratiques afin de lutter avec efficacité contre la corruption.

Cette loi, adoptée à l'unanimité le 7 décembre dernier, vient consolider la conformité de la législation québécoise à la Convention des Nations Unies contre la corruption et traduit de manière claire l'adhésion du gouvernement à plusieurs des principes fondateurs de ce traité.

L'opportunité pour le gouvernement du Québec de se déclarer lié à cet instrument est, par ailleurs, présentement à l'étude.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-François Lisée